

Tour d'accès provisoire

Préambule

Sur de nombreux chantiers les accès aux différents niveaux ne peuvent se faire par les escaliers définitifs. Ceci est particulièrement vrai pour les toitures terrasses lorsque aucun accès définitif n'est prévu.

A qui sert-elle ?

La tour d'accès provisoire est destinée à tous les corps d'état devant intervenir sur les niveaux desservis. Elle est utilisée aussi par maître d'ouvrage, maître d'œuvre, économiste, bureau de contrôle, etc...

Comment la dimensionner ?

La conception de la tour d'accès (hauteur de marches, emmarchement, volée...) répond aux exigences des accès définitifs.

Qui doit la promouvoir ?

Le coordonnateur SPS est le promoteur de la mise en œuvre des installations communes et convainc le maître d'ouvrage de cette nécessité. Pour cela, il anticipe les circulations verticales et horizontales pendant toute la durée du chantier et détermine les implantations possibles de ces circulations.

Quand peut-on s'en passer ?

Les moyens de circulations verticales ou horizontales définitifs (escalier, ascenseur) sont privilégiés. La tour d'accès est une disposition permettant de pallier une absence de moyens définitifs.

Procédure de mise en œuvre

La prestation de fourniture et mise en œuvre d'une tour d'accès est incluse dans le marché des travaux de l'un des corps d'état intervenant, en privilégiant le corps d'état le plus motivé, c'est à dire ayant potentiellement la plus grande utilisation de la tour d'accès. Dans le marché des travaux, le coût de cette disposition est individualisé et identifié.

Quel en est le coût, quels en sont les gains ?

- Le coût de cette disposition est le coût de location de ce matériel.
- Les gains sont à rechercher dans la réduction des temps de déplacement obtenue grâce à la tour d'accès par rapport à l'échelle.
Il faut ajouter les gains obtenus sur les conditions de travail et la sécurité. Naturellement, la qualité d'exécution s'en trouve améliorée ainsi que les contrôles de toute sorte.

Aspect technique

Une largeur de passage de 1 m permet à un compagnon de passer avec son outillage. Trois éléments sont à étudier de façon précise :

- l'assise inférieure : elle supporte la descente de charge. Cette vérification est confiée à un des bureaux d'études intervenants.
- les ancrages intermédiaires : comme l'assise inférieure, ils sont vérifiés par un bureau d'études compétent.
- la jonction du palier de la tour d'accès au plancher desservi est établie avec soin afin de protéger les utilisateurs contre le risque de chute de hauteur.

L'implantation par rapport aux ouvrages à réaliser et aux installations de chantier fait l'objet d'une étude et est prévue par le coordonnateur SPS ; elle prend en compte le planning de réalisation des ouvrages à construire.

La durée d'installation est évaluée par le coordonnateur SPS.

Impact financier

Le coût de cette disposition est négligeable par rapport au coût total des travaux.

